



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/15 de la Municipalité, du 19 avril 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- destiné à financer la révision du PGA ;
2. de balancer le compte d'attente 1930.581.143 par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus par la rubrique 1930.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Service de l'urbanisme ;
4. de faire figurer, sous rubrique 1930.390 du Service de l'urbanisme, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :